

CODE DE VIE

Règles de conduite à l'école Saint-Isaac-Jogues

À tous moments de la journée :

Je fais preuve de **RESPECT**, de **CIVISME** et d'**OUVERTURE** envers tous les élèves et les adultes de l'école en étant poli dans mes paroles et mes gestes et en ayant un comportement pacifique.



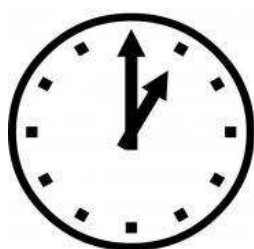
Je m'**ENGAGE** à participer aux activités en me conformant aux consignes.

Je me déplace calmement et de façon **SÉCURITAIRE** dans l'école.



Je m'**ENGAGE** à avoir tout le matériel nécessaire pour travailler et j'en prends soin.

Je suis **FIER** de porter des vêtements adéquats.



Je m'**ENGAGE** à respecter l'horaire de l'école.

Je suis **FIER** de mon environnement et j'en prends soin.



Tenue vestimentaire

Nous demandons aux élèves de Saint-Isaac-Jogues d’avoir une tenue vestimentaire appropriée et sécuritaire selon la température.

Par temps chaud, il est possible de porter :

Un chandail à manches courtes, une blouse sans manche ou une camisole à bretelles larges.

Un bermuda, une jupe ou une robe à mi-cuisse ou plus longue.

Des souliers de course, des souliers fermés ou des sandales avec courroies arrières.



Par temps froid, afin de permettre à votre enfant de bien s’amuser à l’extérieur

Il est important qu’il soit **habillé chaudement** (tuque, mitaines, manteau, pantalon, bottes, foulard).

L’élève doit avoir des **souliers** à l’intérieur de l’école.



Liste de vêtements interdits :

- Chandails trop courts (chandail bedaine)
- Camisoles (bretelles spaghetti et dos dénudé)
- T-shirts imprimés avec des messages à caractère violent
- Jupes, bermudas ou robes trop courtes

Banque d'interventions, de mesures d'aide et de conséquences

L'application des interventions, des mesures d'aide et des conséquences s'effectuera à la suite de l'analyse du profil de l'élève ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci. Parce que chaque situation et chaque enfant sont différents, les interventions choisies par les membres du personnel scolaire peuvent varier en fonction des besoins des enfants et des objectifs éducatifs visés.

Interventions et mesures d'aide	Conséquences
• Avertissement (verbal ou écrit) • Rappel de la règle et du comportement attendu • Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève • Permettre à l'élève de prendre une pause active ou sensorielle • Enseignement du comportement attendu • Renforcement du comportement attendu • Soutien au développement des habiletés sociales • Rencontre avec un adulte de l'école (enseignant, technicien en éducation spécialisée, éducateur du service de garde, etc.) • Communication et collaboration régulières avec le parent • Rencontre entre l'élève, son parent et un adulte de l'école • Réalisation d'un geste de réparation (doit demander du temps, des efforts et doit être en lien avec le geste posé) • Soutien offert à l'élève lors de l'accomplissement d'un geste de réparation • Réalisation d'un travail personnel en lien avec le comportement attendu • Feuille de défis permettant à l'élève une lecture objective de ses comportements • Référence à des services externes (organismes communautaires, CLSC, Répit-Conseil, etc.) • Soutien individuel à fréquence rapprochée • Contrat d'engagement de bon comportement • Mise en place d'un plan d'action ou d'un plan d'intervention scolaire • Etc.	• Excuses verbales, écrites ou illustrées • Réflexion par écrit ou illustration de la situation • Reprise du temps perdu • Retrait de privilèges • Retrait temporaire d'une activité • Retrait de classe ou d'un groupe • Déplacements limités, retardés ou supervisés • Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal • Implication des agents communautaires du SPVM • Travaux communautaires • Etc.
	Sanctions
	• Suspension interne • Suspension externe

Tolérance zéro pour la violence et l'intimidation

En tout temps, un élève peut informer un adulte de l'école s'il est victime ou témoin d'une situation de violence (verbale ou physique) ou d'intimidation. De plus, les parents peuvent signaler une situation préoccupante auprès de la direction en appelant à l'école ou en remplissant le formulaire accessible sur le site Internet de l'école. Toutes manifestations de violence et d'intimidation seront prises au sérieux. Vous pouvez consulter le plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence sur le site Internet de l'école.

<https://st-isaac-jogues.cssdm.gouv.qc.ca/ecole/intimidation/>

Application des règles de conduite

Selon la gravité, la fréquence, l'intensité et les conséquences au non-respect d'une ou de plusieurs de ces règles, une intervention, mesure d'aide, conséquence ou sanction sera mise en place, tel que présenté à la page précédente.

J'ai compris les règles de conduite de mon école et je m'engage à les respecter tout au long de l'année.

Signature de l'élève : _____

Date : _____

J'ai pris connaissance des règles de conduite et j'offre ma collaboration pour les faire respecter tout au long de l'année.

Signature du parent : _____

Date : _____